



SNUipp-FSU de l'Oise · 03 44 05 02 20 · 09 83 30 02 20 · 60.snuipp.fr
11 rue du Morvan BP 80 831 · 60008 Beauvais Cedex · snu60@snuipp.fr

Compte-rendu de la réunion des formateurs et formatrices de l'Oise

· Jeudi 3 décembre 2020 ·

24 collègues étaient présent·es (CPC, CPD, ERUN, PEMF et DEA).

Enjeux de la réunion :

69 formateurs et formatrices du département de l'Oise se sont adressé·es à l'IA-DASEN par un courrier soutenu par le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, Sud éducation et la CGT éducation le 23 octobre 2020. À ce jour, ce dernier n'a reçu aucune réponse écrite, la DSDEN de l'Oise a précisé au SNUipp-FSU qu'une réponse avait été apportée lors de la réunion des formateur·trices en visioconférence le 13 novembre dernier puis :

L'ensemble des intéressés a été invité à une réunion d'information afin de leur présenter les modalités de formation 2020-2021 dans un contexte sanitaire contraint.

La formation des formateurs sera au centre de cette nouvelle organisation afin de permettre à chacun une appropriation des modalités de formation en ligne. Les formations dispensées aux professeurs des écoles seront adaptées aux compétences de chaque formateur afin de prendre en compte l'ensemble des interrogations de tous les formateurs.

Lors de la visioconférence organisée par Monsieur l'IEN-Adjoint, ce dernier a précisé « qu'il avait pris connaissance d'une lettre de formateurs » sans aucun élément de réponse.

La situation des formateur·trices et les contenus de formations posent problème ailleurs en France : dans d'autres départements, notamment dans l'Académie d'Amiens comme dans la Somme, où il existe également une demande de suspension de la formation continue.

Dans l'Oise, la réunion du conseil département de formation était initialement prévue le 26 novembre mais a été reportée. À ce jour, il n'y a toujours pas de date fixée dans le calendrier des réunions des instances départementales.

Les représentant·es du SNUipp-FSU vont rencontrer mardi 8 décembre 2020 la DSDEN de l'Oise et aborder, parmi d'autres sujets, celui de la formation continue.

Près d'un mois et demi après l'envoi du courrier des formateurs et formatrices de l'Oise où la grève de la formation continue y était annoncée en attendant une rencontre en urgence avec la DASEN sous la forme d'un CDF ou d'une audience, force est de constater que les réponses

apportées par l'administration ne sont pas satisfaisantes. Se pose alors la question des moyens d'actions que souhaitent mettre en œuvre les formateurs et formatrices dans ce contexte.

Que veulent les formateurs ? Sont-ils d'accord pour maintenir la décision de la grève de la formation figurant dans la lettre remise en octobre dernier ?

Les échanges ont permis de mettre en exergue ou de clarifier plusieurs points :

- Les pressions qui peuvent être subies par les personnels formateurs et formatrices à tous les niveaux de leurs interventions.
- L'administration départementale semble n'avoir jamais communiqué officiellement auprès des IEN de l'Oise à propos du courrier des formateur-trices de l'Oise.
- L'alternative aux formations telles qu'initialement prévues est que la conception des supports de formation soit prise en charge par le pôle départemental formation.
- L'annonce, par l'IEN-Adjoint, de la suspension de la formation continue jusqu'au 29 janvier 2021 a eu comme effet de minorer le mouvement de grève et ne satisfait pas les revendications des personnels.
- Des parcours m@gistère ont été repensés. C'est un début de réponse mais comment peuvent-ils différer des parcours initiaux ? L'obligation de les animer y est maintenue et qui plus est sous la forme de forums en visioconférences avec les mêmes contraintes de séparation des stagiaires en groupe.
- Une des principales revendications est notamment l'arrêt de l'empilement des tâches administratives demandées aux personnels de circonscription afin de revenir au cœur des missions des formateur-trices : la formation. À ce jour, la DSDEN de l'Oise ne semble enclencher aucune dynamique en ce sens. Ce constat est partagé par plusieurs personnels.
- Dans le même sens, la perte de sens des missions exercées par les formateurs et formatrices est partagée. Cette perte de sens est telle que certain-es s'interrogent sur la poursuite de leurs missions à court ou moyen terme. Les formateur-trices ne sont pas reconnu-es. Il y a de plus en plus de contraintes sur l'auto-formation, la disponibilité, la technicité et la maîtrise de la complexité de la formation à distance.
- Les formateur-trices n'ont pas à être disponibles H24/7. Le droit à la déconnexion existe aussi pour ces dernier-es.
- Le sentiment d'un déficit de stratégie départementale est partagé. Ce sont donc des stratégies de circonscriptions qui sont adoptées.
- Les constellations se sont réduites à l'expression des besoins exprimés par les collègues. S'ils ne sont pas demandeur-euses, pas d'acharnement pour les convaincre à tout prix alors que le temps manque.
- Il est demandé aux écoles d'application de retourner le tableau des ORS (obligations règlementaires de services) des PEMF et DEA pour le 16 décembre. La conception de ce tableau, avec un pré-décompte administratif du temps consacré aux visites, à l'accueil des stagiaires, à la préparation et l'animation de formation ne permet pas de rendre compte du travail réel effectué pour la formation et dans les écoles. Il est

proposé de ne pas le retourner tant qu'aucune réponse n'aura été apportée à la lettre des formateurs.

- Les formateur-trices rappellent qu'un temps conséquent est nécessaire pour s'approprier les contenus et les scénariser. Ces contenus doivent aussi être en corrélations avec les « aspirations » pédagogiques des personnels (formateur-trices comme stagiaires) et ne peuvent s'apparenter à une commande de contenu.
- Ils partagent aussi le sentiment d'être méprisé-es et non reconnu-es : des entretiens se déroulant entre 2 demi-journées de classe sans temps de pause méridienne, des demandes faites aux PEMF enseignant dans un cycle d'animer la formation continue dans un autre cycle, ils-elles doivent être capables de monter en compétences pour modifier la formation...
- Lors de la visioconférence, Monsieur l'IEN-Adjointe a annoncé que le pôle de formation départemental avait élaboré une session de 7 séances d'une heure, chaque mercredi à compter du 25 novembre jusqu'à la fin janvier. Ces formations sont « proposées » aux formateurs et formatrices. Mais ces dernières requièrent un matériel informatique performant (+ casque et micro) et une connexion fiable et stable, ce dont sont dépourvues la plupart des écoles, si ce n'est toutes.

Les conclusions de la réunion :

Ces collègues rappellent qu'ils-elles n'arrivent plus à fournir un travail de qualité compte-tenu de la charge de travail. À chaque nouvelle tâche, une tâche équivalente doit être soustraite à la charge de travail. Sinon, cela ne tiendra pas.

Il est rappelé que la formation, ce n'est pas de la communication. Les personnels doivent avoir le temps de s'approprier des contenus.

Il est décidé :

- Que le SNUipp-FSU insisterait fortement auprès de l'IA-DASEN lors de son audience du 8 décembre pour qu'une date d'audience soit positionnée avant les prochains congés et qu'une réponse écrite soit rédigée.
- Qu'il n'y aurait pas de retour du tableau des ORS (sur lequel repose l'affirmation par Monsieur l'IEN-Adjoint d'un sous-emploi des PEMF et des DEA) tant que l'IA-DASEN ne répondrait pas au courrier et avec l'éventualité d'un retour d'un décompte d'heures effectué par PEMF et DEA.
- Que les PEMF et DEA ne répondraient pas ou plus aux sollicitations des IEN tant qu'aucune réponse n'aura été apportée au courrier des formateurs.